

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 109 déclarant la C.F.S. sous la menace d'une épidémie de variole et rendant obligatoire la vaccination et la revaccination antivariolique.

n° 109

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 janvier 1966

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

La ville de Djibouti et le Territoire de la Côte Française des Somalis sont déclarés sous la menace d'une épidémie de variole. La vaccination ou la revaccination antivariolique est rendue obligatoire dans tout le Territoire pour toute personne, quel que soit âge, qui ne pourra justifier avoir été vaccinée ou revaccinée depuis moins de trois ans. Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.